

# LA TRAME VERTE ET BLEUE DANS LE PNR DES BALLONS DES VOSGES

## Données générales

**Date de création du Parc :** 1989

**Régions :** Lorraine, Alsace, Franche-Comté

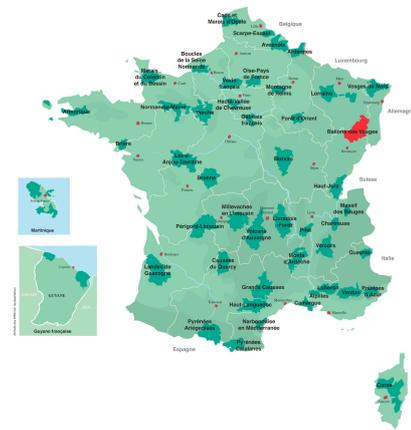
**Départements :** Haut-Rhin, Vosges, Haute-Saône et  
Territoire de Belfort

**Nombre de communes :** 208

**Démographie :** 254 000 habitants

**Villes-portes :** Colmar, Mulhouse, Lure, Luxeuil-les-Bains,  
Remiremont, Saint-Dié-des-Vosges, Belfort

**Superficie :** 298 300 ha



## Spécificités du territoire

### Paysages et types de milieux

Le Parc recouvre un vaste territoire de **moyennes montagnes** et de **piémonts**, à cheval sur trois versants, alsaciens, lorrains et franc-comtois, doté de deux patrimoines naturels et paysagers d'exception que sont les Hautes-Vosges et le plateau des Mille Etangs.

Très habité, le territoire du Parc naturel régional des Ballons des Vosges accueille une **activité économique** fortement enracinée : agriculture, viticulture, filière bois, industrie, granit, artisanat, tourisme...

### Pressions identifiées

Les Hautes-Vosges et leurs secteurs boisés doivent faire face à une importante fréquentation sur un milieu et un espace remarquable en altitude.

Les vallées et le plateau des Mille Etangs sont menacés par la fermeture des paysages, due à la diminution des surfaces agricoles. Ce territoire est également pénalisé par une urbanisation rampante des fonds de vallées et une dévitalisation des vallées les moins accessibles.

Le piémont sous-vosgien et rhénan, dominé par une activité viticole dynamique maîtrisant l'espace, se trouve malgré tout sous une pression urbaine du fait de sa proximité avec la plaine d'Alsace très densément peuplée.



## Contexte

### Début de la réflexion TVB

Le Parc a lancé sa réflexion sur la TVB en 2008 dans le cadre de la révision de sa Charte. Les démarches ont été officialisées avec la nouvelle Charte du PNR approuvée en 2012.

### Contexte régional

Le Parc se situe au carrefour de 3 Régions dont les niveaux d'élaboration des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) sont variés. Il est fortement associé à ces travaux et œuvre à la mise en cohérence de ces SRCE, réalisés à partir de méthodologies différentes. La région Alsace a adopté son SRCE le 22 décembre 2014. En région Franche-Comté, son

élaboration a été lancée le 3 février 2011 et l'enquête publique est maintenant terminée. Enfin, en région Lorraine, la première réunion du Comité Régional « Trame Verte et Bleue » a eu lieu le 5 mars 2013 et le SRCE est actuellement en cours d'enquête publique. Ces deux schémas devraient être approuvés courant 2015.

### Prise en compte de la TVB dans la charte de PNR

*Extrait du rapport de charte :*

**Orientation1** : Conserver la richesse biologique et la diversité des paysages sur l'ensemble du territoire ;

**Mesure 1.1.** Agir pour la biodiversité et favoriser les continuités écologiques

1.1.1. Contribuer à la mise en place des Trames Verte et Bleue

1.1.2. Gérer de manière exemplaire les espaces protégés et développer une coordination entre les gestionnaires

**Mesure 1.2.** Protéger et gérer les paysages pour les maintenir ouverts et diversifiés

1.2.1. Harmoniser les politiques de gestion des paysages

1.2.2. Contribuer au maintien de paysages ouverts et diversifiés

1.2.3. Améliorer l'image du territoire labellisé Parc

## Identification / Cartographie de la TVB

Dans le **plan de Parc** : Cartographie au 1/100 000<sup>e</sup> avec des éléments de gestion de l'espace et de la nature (représentation de continuums, noyaux de biodiversité, corridors écologiques, coupures vertes, etc.), de diversité biologique et mobilité des espèces (espaces naturels majeurs, sous protection réglementaire, etc.) et de paysage (forêts, prairies, chaumes, etc.). L'identification de cette TVB s'est faite en interne au sein du Parc, à dire d'experts, à partir des réservoirs de biodiversité, des espèces cibles inféodées aux espaces remarquables et de leur trait de vie.

Ainsi, les principaux éléments de continuités écologiques précisés sont :

- le réseau de forêts (trame de haute qualité écologique) ;
- le réseau de pelouses sèches du secteur piémont alsacien (pelouses en vignoble avec fragmentation) ;
- le réseau hydrographique ;
- les coupures vertes identifiées dans les vallées non urbanisées. Ce sont des secteurs stratégiques. Il s'agit de coupures de 100 à 500 mètres de large (protocole défini au 1/100 000<sup>e</sup>) caractérisées comme éléments majeurs à préserver dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Un **schéma de la biodiversité et des paysages** a également été réalisé pour affiner la réflexion sur la TVB (cf. ci-dessous).

## Expériences et actions TVB

### \* **Élaboration d'un schéma de la biodiversité et des paysages, une déclinaison opérationnelle du SRCE (en cours)**

Ce schéma, réalisé au travers d'une **analyse éco-paysagère** et approuvé début 2014 à l'échelle du Parc (1/100 000<sup>e</sup>), réprecise les éléments sur les continuités écologiques de la Charte concernant 3 grands types de milieux :

- la trame forestière ;
- la trame agro-pastorale ;
- et la trame aquatique, zones humides.

Il a pour but, non pas d'affiner les corridors écologiques, mais de préciser les enjeux de fonctionnalité de ces milieux et les préconisations à suivre pour l'assurer (gestion, planification). Les continuités écologiques identifiées sur le territoire du Parc étant assez bien connectées (très peu de ruptures identifiées), c'est la qualité globale de ces trames qui garantira le maintien et/ou la restauration de la TVB du PNR. Le schéma est issu d'un travail collectif entre le pôle « Nature et Biodiversité » et le pôle « Aménagement » du Parc, ainsi que les élus du territoire.

Désormais, de fin 2014 à fin 2015, ce schéma va être décliné par secteur de vallées (échelle du 1/50 000<sup>e</sup>), en co-construction avec les acteurs locaux (ateliers participatifs et données de terrain

en prévision).

Pour chaque trame, des objectifs opérationnels seront donc fixés ainsi que des attentes de résultats (sur une durée de 12 ans) :

- **Préconisations pour les documents d'urbanisme** (non urbanisation de zones humides identifiées dans des secteurs prioritaires, préservation d'espaces agricoles impliquant la mobilisation d'un zonage indicé et d'un règlement spécifique, etc.) ;
- **Préconisations de gestion pour le maintien et la restauration de la fonctionnalité**, notamment *via* des pratiques agricoles et sylvicoles (maintien d'un réseau de vieilles forêts naturelles en libre évolution, développement d'une sylviculture respectueuse de la biodiversité, soutien au travers de MAEc, etc.) ;
- **Encouragement des démarches intercommunales ou par entité paysagère** (secteurs éco-paysagers).



**\* Aménagement d'un réseau de vieilles forêts pour le maintien de la fonctionnalité et de la qualité des milieux forestiers (dominants sur le territoire) dans le cadre de la protection du Grand tétras**

(2010-2014) / Régions : Lorraine / Alsace / Franche Comté

Actions effectuées grâce au programme LIFE + "Des forêts pour le Grand tétras" porté par la Région Lorraine.

Réseaux constitués de réserves intégrales forestières (site Natura 2000 : + de 2000 ha d'entité > 100 ha) et d'environ 500 îlots de vieux bois (entre 1 et 10 ha) qui constituent les cœurs de biodiversité.

- Préconisations d'aménagements forestiers et formation des gestionnaires forestiers.

Partenaires : Région Lorraine, ONF, CRPF

Cette action, terminée en 2014, sera confortée dans le schéma de la biodiversité et des paysages en cours. Dans ce dernier, 2 objectifs sont fixés :

- La **préservation du réseau de vieilles forêts** (secteurs forestiers en libre évolution depuis 50 ans au sein desquels la ressource n'est pas mobilisée). L'ambition, à 12 ans, est de doubler la surface de réserves intégrales forestières avec une garantie de leur pérennité.
- La **structuration des îlots de vieux bois** : obtenir un réseau fonctionnel, pas uniquement sur les milieux remarquables mais de manière homogène sur la matrice.

Partenaire : ONF

**\* Programme LIFE + Natura LIFE10 NAT/FR/192 (2011-2015) : "continuités écologiques, gestion intégrée de bassins versants et faune patrimoniale associée"**

Région : Franche Comté

Programme porté par le PNR du Morvan, en lien avec le PNR des Ballons des Vosges. Il a pour objectif la restauration de la connectivité écologique des cours d'eau et du milieu terrestre associé (eau, substrat) du Plateau des Mille étangs (PNR des Ballons des Vosges), de la vallée de la Cure et du Cousin (PNR du Morvan) pour augmenter les populations d'écrevisse à pieds blancs, moule perlière et mulette épaisse qui sont indicatrices de la qualité du milieu aquatique.

Enjeux pour le PNR : retrouver la naturalité des rivières en tête de bassin et dans les zones d'étangs (zone des 1000 étangs) / préservation de l'écrevisse à pattes blanches.

Partenaires : PNR du Morvan, Fédération de pêche, ONEMA, Association de propriétaires d'étangs, Agriculteurs et Forestiers

**\* Identification et préservation d'une sous-trame pelouses sèches** : pelouses sèches / pelouses calcaires / Hautes chaumes (Natura 2000)

Région : Franche Comté

Contexte : Action élaborée dans le cadre du SRCE Alsace et de la charte de PNR.

- Pelouses calcaires au cœur du vignoble alsacien : accompagnement des activités viticoles pour une gestion différenciée des zones non productives (chemins, allées...) et

- animation du réseau de pelouses ;
- **Hautes chaumes** : Préservation des zones en bon état de conservation et accompagnement des pratiques agricoles pour leur maintien et leur remise en bon état.

Outil utilisé : contractualisation de MAEt.

### \* **Urbanisme durable et contribution au maintien des trames vertes et bleues sur le territoire**

Région : Franche Comté

**Enjeux** : Face au phénomène de conurbation des vallées interrompant les connexions entre les massifs, il s'agit de :

- Maintenir et conserver des coupures vertes existantes entre ces vallées ;
- Accompagner les collectivités locales pour la remise en valeur de ces coupures vertes pour des motifs écologiques et paysagers *via* leurs documents d'urbanisme :
  1. Projet Urbain de Saint-Croix aux Mines (vallée alsacienne) : renaturation d'un secteur dégradé (friche ferroviaire),
  2. Plan local d'urbanisme de la commune de Giromagny (dans le Territoire de Belfort) : maintien d'une zone humide au cœur du village, abandon du projet de contournement, réduction des zones urbaines, préservation des abords de la Savoureuse (rivière) en zone naturelle tout au long de sa traversé du village.

Outils utilisés : Documents d'urbanisme des communes, schéma de la biodiversité et des paysages alliant planification et gestion.

### \* **Conforter le réseau des aires protégées**

Le PNR est animateur d'un réseau d'aires protégées (4 réserves + arrêtés préfectoraux de protection de biotope) et animateur de Docob (réseau de 73 960 ha sur 21 sites au sein du PNR, sites forestiers, pelouses sèches et calcaires, et sites agricoles). Ces secteurs sont centrés sur les réservoirs de biodiversité.

- Dans le cadre de la SCAP, le PNR est force de proposition pour conforter le réseau d'aires protégées (en complément du SRCE).
- Exemples d'actions :
  - non exploitation forestière d'un important massif en réserve naturelle régionale ;
  - création d'un APPB sur un secteur de colline calcaire dans le but d'une gestion adaptée de l'espace (restauration d'une zone de quiétude pour la faune).

Partenaires :

Lorraine, Alsace : région Lorraine, CRPF, ONF

Franche-Comté : PNR du Morvan, Fédération de pêche, ONEMA, Association de propriétaires d'étangs, Agriculteurs et forestiers

### \* **Appel à projets du GIP ECOFOR « Biodiversité, gestion forestière, changement climatique et politiques publiques » (2014-2017)**

Le Parc participe à l'expérimentation qui vise, via une approche sociologique, à **mobiliser les forestiers privés sur la prise en compte de la biodiversité dans leurs actions de gestion** (principalement en secteur Natura 2000). Cela s'inscrit dans la continuité de la mobilisation du PNR pour garantir la fonctionnalité du réseau forestier (cette trame n'étant pas affectée par des discontinuités physiques mais nécessitant une amélioration de la qualité des milieux pour assurer un bon fonctionnement).

- Exemple : projet de gestion différenciée des lisières forestières entre des secteurs forestiers et des espaces agricoles afin d'améliorer la capacité d'accueil de la grande faune (cervidés).

#### **Pour aller plus loin**

- [Site internet du Parc](#)

#### **Contact**

Claude MICHEL  
Chargé de mission environnement  
[c.michel@parc-ballons-vosges.fr](mailto:c.michel@parc-ballons-vosges.fr)